RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 14542
Numéro SIREN : 803 425 263
Nom ou dénomination : 4B MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 2372

20200023722018

DATE DEPOT : 14/01/2020

N° DE DEPOT : 2372

N° GESTION : 2014B14542

N° SIREN : 803425263

DENOMINATION : 4B MEDIA

ADRESSE : 2-8 rue Gaston Rebuffat 75019 Paris

MILLESIME : 2018

.

4B MEDIA
Société par action simplifiée au capital de 2.500.000 euros
Siège social : 2-8 rue Gaston Rebuffat 75019 PARIS
RCS PARIS 803 425 263
(la « Société »)

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
15 JAN. 2020
Sous le N° : 2372

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, j'ai l'honneur de vous rendre compte de notre gestion et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ont été communiqués au Commissaire aux comptes tous les documents prévus par la loi leur permettant de remplir sa mission.

Après vous avoir, notamment, présenté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et exposé l'activité de votre Société au cours de ce même exercice social, ainsi que les perspectives pour l'année en cours, il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes dans lesquels sont relatées les conditions d'exercice de leur mission et fait état des conclusions auxquelles les ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par leurs soins, dans le cadre de la mission que vous lui avez confié, en conformité avec la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE

La Société

Les comptes de la Société tels que présentés ont été établis en conformité avec les principes généraux définis par la réglementation comptable applicable en vue de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société.

Au cours de cet exercice, la Société a mené son activité principale de holding, détenant la totalité des titres de la société Groupe Psychologies.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les charges d'exploitation de la Société s'élèvent à 56.538 €, les charges d'intérêts financiers à 2.915 €, et le Résultat net à la perte de -59.454 €.

Groupe Psychologies

Le résultat net de la société GROUPE PSYCHOLOGIES, filiale à 100% de la Société, au titre de l'exercice 2018 est un bénéfice de 576.559 euros, contre une perte de -1.353.483 euros en 2017.

L'année 2018 a été marquée par un repli structurel du chiffre d'affaires B2B (publicité) du la filiale, similaire à celui enregistré par le marché des magazines au cours de cet exercice. La vente des journaux en kiosque a connu, elle aussi, une érosion de son chiffre d'affaires, suite à la décision de réduire le soutien marketing aux ventes en nombre, tandis que les recettes nettes des abonnements marquaient un retrait plus limité. Toutefois il faut noter que la rentabilité des ventes par abonnements s'est améliorée au cours de l'exercice 2018.

Une réduction drastique des coûts d'exploitation a permis de faire face à ces baisses de recettes et a permis de générer un résultat d'exploitation de 544 K€ (qui comprend notamment la cession d'une licence d'utilisation de la marque sur le territoire du Royaume-Uni), contre une perte d'exploitation de – 1.259 K€ en 2017.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes de la Société tels qu'ils vous ont été présentés et également d'affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-après.

Perspectives d'avenir

La Société s'attachera au maintien de la rentabilité de sa filiale Groupe Psychologies.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice écoulé se traduit pour la Société par une perte de -59.454 euros, que nous vous proposons de reporter intégralement à nouveau.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vous allez prendre connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	MONTANT NOMINAL DES ACTIONS SOUSCRITES
25 000 actions réparties en 4 catégories	2 500 000 €

Conformément à l'article L.225-102 du Code du commerce, il est précisé que la Société n'a aucun salarié et dès lors qu'aucune participation dans le capital social de la Société n'est détenu par un salarié.

A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité du capital souscrit de la Société est intégralement libéré, notamment suite aux appels successifs à libération de 2018 ayant porté sur le montant cumulé de un million d'euros.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 14 de nos statuts, il vous appartiendra de vous prononcer sur la nomination de Mme Brigitte MORTIER comme Présidente de la Société avec un mandat d'une durée d'un an.

* * *

Si vous approuvez notre rapport et les propositions qu'il contient, qui nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de votre Société arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés, ainsi qu'à vous prononcer sur l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Présidente
Mme Brigitte MORTIER
Paris, le 29/06/2019.

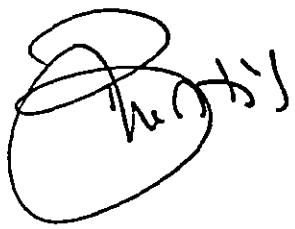

"4B MEDIA"

Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège Social : PARIS (75019), 2-8 rue Gaston Rébuffat
RCS PARIS 803 425 263
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 juin 2019

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis le 29 juin 2019 à 17:30 au siège de la Société.

Sont présents ou sont représentés :

- ✓ **Philippe LHOMME**, Administrateur de Catégorie A,
- ✓ **Bernard MARCHANT**, Administrateur de Catégorie B,
- ✓ **Brigitte MORTIER**, Administrateur de Catégorie C, présidente,
- ✓ **Bernard de WASSEIGE**, Administrateur de Catégorie D.

Est invité Eric MALRAIN, directeur financier du groupe Rossel et directeur général délégué de Groupe Psychologies.

Le conseil d'administration est présidé par Brigitte MORTIER, Présidente. Elle constate que tous les membres du Conseil d'Administration étant présents ou représentés, celui-ci est apte à délibérer valablement sur son ordre du jour.
Elle rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Le projet de rapport de gestion de la présidente relatif au même exercice ;
3. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires ; et
4. Divers.

I - COMPTES ANNUELS 2018

La Présidente passe la parole à Eric Malrain.

Ce dernier distribue copie des comptes annuels 2018 de la Société aux administrateurs et en précise les points importants, notamment les meilleurs résultats de la filiale Groupe Psychologies, les appels complémentaires de capital, le fait qu'à la date de clôture le capital de la Société est dès lors intégralement libéré, le désendettement de la Société.
L'exercice 2018 se clôture sur une perte nette de -59,5 Keuros. Il rappelle que le résultat de la filiale fin 2017 n'avait pas permis le versement au cours de 2018 de dividendes au titre de 2017.

Paraphes

Il indique les principaux indicateurs financiers et commerciaux de la filiale Groupe Psychologies au cours de l'exercice 2018 et leur impact sur les enjeux budgétaires 2019. Il informe le conseil des litiges en cours notamment devant les Prud'hommes.

Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs et avec Eric MALRAIN sur la situation de la filiale, sur l'impact des mesures de redressement de la filiale prises par la Société depuis la clôture de l'exercice 2017, sur l'organisation de cette filiale et l'intervention nécessaire de Brigitte MORTIER et d'Eric MALRAIN dans la filiale. Il précise que ce rôle a été rendu nécessaire par l'absence de directeur général, les tentatives de recrutement d'un nouveau DG n'ayant pas été pérennes en 2018.

A l'issue de cette discussion, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'arrêté les comptes annuels 2018 de la Société comme ils leur ont été présentés.

II - RAPPORT DE GESTION 2018

Eric MALRAIN donne lecture du projet de rapport de gestion 2018 de la Société.

Après discussion et délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration arrête le texte du rapport de gestion 2018 établi à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires.
Ledit rapport prévoit la proposition de report à nouveau du résultat de l'exercice 2018 et de la décharge pleine et entière des administrateurs pour l'exercice de leurs missions respectives au cours de l'exercice 2018.

III - CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Les 4 administrateurs, présents ou représentés, représentant les 4 actionnaires de la Société et l'intégralité des actions représentatives du capital social de la Société, le Conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour ce 29 juin 2019, à 18:30, au siège de la Société avec comme ordre du jour les points suivants :

1. Lecture du rapport de gestion de la présidente relatif à l'exercice 2018 ;
2. Lecture du rapport 2018 et du rapport spécial 2018 du commissaire aux comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Décharges pour l'exercice des missions au cours de cette période ;
6. Nomination du Président ;
7. Pouvoirs d'accomplissement des formalités ;
8. Divers.

IV - DIVERS

Aucun administrateur ne réclame la parole.

*
* *

Paraphes

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 18 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les membres du Conseil d'Administration.

Bernard Marchant,
administrateur

Brigitte Mortier,
présidente

Philippe Lhomme,
administrateur

Bernard de Wasseige,
administrateur

Paraphes

"4B MEDIA"

Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège Social : PARIS (75019), 2-8 rue Gaston Rébuffat
RCS PARIS 803 425 263
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2019

Le 29 juin 2019, à 18:30, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société se tient au siège de la Société à Paris.

La séance est présidée par Brigitte MORTIER, présidente du conseil d'administration. Elle se fait seconder par Eric MALRAIN, directeur financier du groupe Rossel, invité, comme scrutateur. Il accepte la fonction.

La présidente constate que toutes les actions représentatives du capital de la Société sont présentes ou représentées et que l'Assemblée générale est dès lors apte à délibérer sur son ordre du jour sans avoir à justifier du respect de sa procédure de convocation.
La liste des présences signée est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Lecture du rapport de gestion de la présidente relatif à l'exercice 2018 ;
2. Lecture du rapport 2018 et du rapport spécial 2018 du commissaire aux comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Décharges pour l'exercice des missions au cours de cette période ;
6. Nomination du Président ;
7. Pouvoirs d'accomplissement des formalités ;
8. Divers.

I – PREMIERE RESOLUTION

La Présidente passe la parole à Eric MALRAIN qui donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 de la Société.

Il distribue copie des comptes annuels 2018 de la Société et en précise les points importants, notamment la libération intégrale du capital social au 31 décembre.
La Société clôture son exercice 2018 par une perte de -59.454 euros.

Eric MALRAIN indique que la filiale Groupe Psychologies SASU a clôturé l'exercice 20187 sur un bénéfice d'exploitation de 544 Keuros. Il rappelle les raisons de ce redressement économique et financier malgré le repli de chiffre d'affaires. Il en précise les principaux indicateurs financiers et commerciaux, ainsi que l'impact que ce résultat 2018 a eu en termes d'enjeux budgétaires pour l'exercice 2019. Il rappelle la réorganisation sociale à laquelle cette situation a mené début 2018. Enfin, il précise les litiges en cours notamment aux Prud'Hommes.

Paraphes

Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs et Eric MALRAIN sur la situation actuelle de la filiale, sur l'impact des mesures de redressement prises depuis la clôture de l'exercice 2017, sur la nomination d'Eric MALRAIN comme directeur général délégué et, in fine, sur le recrutement en 2019 de son nouveau secrétaire général, Jean-Pierre MIRANDA.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à la Présidente, à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes.

II - DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition d'affectation du résultat du Conseil d'administration et décide de reporter la perte de l'exercice à nouveau :

Perte d'exercices antérieurs reportée au bilan	418.361 euros
Résultat de l'exercice 2018	-59.454 euros
Nouveau report au bilan (bénéfice)	358.907 euros

L'Assemblée générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours du dernier exercice.

III - TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport en chacun de ses termes.

IV - QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, constatant que le mandat de Président de Brigitte MORTIER arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de la renommer pour une durée d'un (1) an expirant à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 afin de garantir la continuité de son intervention et des mesures prises dans la filiale Groupe Psychologies.

Paraphes

V - CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

VI - DIVERS

Aucun actionnaire ne réclame la parole.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19 heures 00.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les actionnaires.

Bernard Marchant,
administrateur

Brigitte Mortier,
présidente

Philippe L'Homme,
administrateur

Bernard de Wasseige,
administrateur

Paraphes

"4B MEDIA"

Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège Social : PARIS (75019), 2-8 rue Gaston Rébuffat
RCS PARIS 803 425 263
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2019

Liste des actionnaires — Signatures

- ✓ **DEFICOM**, représentée par Philippe LHOMME, propriétaire de 6.458 actions de catégorie A ;
- ✓ **ROSSEL & Cie**, représentée par Bernard MARCHANT, propriétaire de 6.458 actions de catégorie B ;
- ✓ **OLIDIPOLI**, représentée par Stéphane DESCHEEMAEKER, propriétaire de 6.458 actions de catégorie C ;
- ✓ **EDITION VENTURES**, représentée par Bernard de WASSEIGE, propriétaire de 5.626 actions de catégorie D.

Total 25.000 actions (100%)

Brigitte MORTIER,
Présidente

Bernard de WASSEIGE,
secrétaire

Eric MALRAIN,
scrutateur

Paraphes

Ernst & Young Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59012 Lille cedex

Tel : +33 (0) 3 28 04 35 00
www.ey.com/fr

4B Media

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société 4B Media,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4B Media relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 28 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Carole Dessaint

Bilan SAS 4B MEDIA

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/17	Net 31/12/16
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				1 000 000
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 325 000		2 325 000	2 325 000
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**2 325 000**		**2 325 000**	**2 325 000**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	550 144		550 144	71 353
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 461		22 461	29 215
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**572 605**		**572 605**	**100 568**
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**2 897 605**		**2 897 605**	**3 425 568**

Bilan SAS 4B MEDIA

	[illegible]	[illegible]
PASSIF		
Capital		
Capital	2 500 000	2 500 000
dont versé	**2 500 000**	**1 500 000**
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	22 020	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	418 361	-56 758
Résultat		
Résultat de l'exercice	**-52 621**	**497 139**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**2 887 760**	**2 940 381**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit		375 000
Emprunts et dettes financiéres diverses		101 660
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 769	8 526
Dettes fiscales et sociales	76	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**9 845**	**485 186**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**2 897 605**	**3 425 568**

Compte de résultat SAS 4B MEDIA

	[illegible]	[illegible]
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France		
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amorts) transferts de charges		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Achats de marchandises		
Vanation de stock de marchandises		
Achats matéres premiéres et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premiéres & autres approv.		
Autres achats & charges externes	56 463	20 637
Impôts, taxes et versements assimilés	76	76
Salaires et Traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	**56 539**	**20 713**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-56 539**	**-20 713**
Bénéfice attnbué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		530 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers		**530 000**
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	**2 916**	**12 148**
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financiéres	**2 916**	**12 148**
RESULTAT FINANCIER	**-2 916**	**517 852**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-59 455**	**497 139**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		

Compte de résultat SAS 4B MEDIA

Total produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-6 834	
TOTAL DES PRODUITS		**530 000**
TOTAL DES CHARGES	**52 621**	**32 861**
BENEFICE OU PERTE	**-52 621**	**497 139**

Faits caractéristiques SAS 4B MEDIA

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Depuis le 01/01/2016, la société 4B Média Holding est la tête de groupe fiscalement intégrée, composée d'elle-même et de la société Groupe Psychologies

Compte tenu de la valeur de la marque Psychologies Magazine ainsi que du plan de redressement mis en place pour rétablir l'activité, il a été décidé de ne pas déprécier « le fonds de commerce » / « les titres de Psychologies Magazine».

En date du 30/01/2018, le Conseil d'Administration a procédé à la libération totale du capital social de la société 4B MEDIA Holding, 1 500 000€.

Règles et méthodes comptables SAS 4B MEDIA

Désignation de la société : SAS 4B MEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 2 897 605 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 52 621 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France.
Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 325 000			2 325 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**2 325 000**			**2 325 000**
ACTIF IMMOBILISE	**2 325 000**			**2 325 000**

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
- Filiales (plus 50% du capital détenu)				
SASU GROUPE PSYCHOLOGIES 75019 PARIS	977 600		100	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (non repnses ci-dessus)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangéres				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Compte tenu de la valeur de la marque Psychologies Magazine ainsi que du plan de redressement mis en place pour rétablir l'activité, il a été décidé de ne pas déprécier « les titres de Psychologies Magazine»

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Actif circulant

Détail des créances et échéances

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impots sur les bénéfices	45 468	45 468	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impots, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés	493 426	493 426	
Débiteurs divers	11 250	11 250	
Charges constatées d'avance			
Total	**550 144**	**550 144**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financiéres diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 562
Dettes fiscales et sociales	76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**6 638**

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - AAR	9 600
Total	**9 600**

Capitaux propres

Composition du capital

Capital d'un montant de 2 500 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	25 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	25 000	100,00

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Dettes

Echéances des dettes

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 769	9 769		
Dettes fiscales et sociales	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**9 845**	**9 845**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	375 000			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Informations relatives au compte de résultat SAS 4B MEDIA

INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT

Résultat financier

	[illegible]	31/12/2017
Produits financiers de participation		530 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repnses sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		**530 000**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 916	12 148
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**2 916**	**12 148**
Résultat financier	**-2 916**	**517 852**

4B Media

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit

Ernst & Young Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59012 Lille cedex

Tél : +33 (0) 3 28 04 35 00
www.ey.com/fr

4B Media

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société 4B Media,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Lille, le 28 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Carole Dessaint

pwc.fr

Documents financiers

SAS 4B MEDIA

2 rue Louis Legrand 75019 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2016

pwc

Sommaire

Rapport de l'expert-comptable	**5**
Comptes annuels	**7**
Bilan	8
Compte de résultat	10
Annexe	12
Faits caractéristiques	14
Règles et méthodes comptables	15
Informations relatives au bilan	16
Informations relatives au compte de résultat	21
Informations PwC	**22**

pwc

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

Madame, Monsieur,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée par lettre de mission en date du 31 juillet 2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SAS 4B MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

– Total du bilan :	2 897 605,05 €
– Chiffre d'affaires :	€
– Résultat net comptable :	-52 620,92 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Neuilly-sur-Seine
Le 4 juin 2019

Pascale Tomelka
Expert-Comptable Associée

PricewaterhouseCoopers Entreprises, 63 Rue de Villiers,
92208 Neuilly-Sur-Seine – Tél. : 0156575859, Fax : 0156575758, pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 632 028 627 TVA n° FR 24 632 028 627 Siret 632 028 627 00404 Code APE 6920 Z

Comptes annuels

pwc

Bilan SAS 4B MEDIA

	Brut	Amort. dépréc.	Net	Net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				**1 000 000**
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 325 000		2 325 000	2 325 000
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**2 325 000**		**2 325 000**	**2 325 000**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	550 144		550 144	71 353
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 461		22 461	29 215
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**572 605**		**572 605**	**100 568**
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**2 897 605**		**2 897 605**	**3 425 568**

Bilan SAS 4B MEDIA

	[illegible]	[illegible]
PASSIF		
Capital		
Capital	2 500 000	2 500 000
dont versé	2 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	22 020	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	418 361	-56 758
Résultat		
Résultat de l'exercice	-52 621	497 139
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 887 760	2 940 381
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financiéres		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit		375 000
Emprunts et dettes financiéres diverses		101 660
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 769	8 526
Dettes fiscales et sociales	76	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	9 845	485 186
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 897 605	3 425 568

Compte de résultat SAS 4B MEDIA

	[illegible]	[illegible]
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France		
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Repnse/provisions (et amorts) transferts de charges		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matiéres premiéres et autres approvisionnements		
Vanation de stock de mat. premiéres & autres approv.		
Autres achats & charges externes	56 463	20 637
Impôts, taxes et versements assimilés	76	76
Salaires et Traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	**56 539**	**20 713**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-56 539**	**-20 713**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		530 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés		
Repnses / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers		**530 000**
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	2 916	12 148
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	**2 916**	**12 148**
RESULTAT FINANCIER	**-2 916**	**517 852**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-59 455**	**497 139**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Repnses/provis°, dépréciat° & transferts de charges		

Compte de résultat SAS 4B MEDIA

	[illegible]	[illegible]
Total produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-6 834	
TOTAL DES PRODUITS		**530 000**
TOTAL DES CHARGES	**52 621**	**32 861**
BENEFICE OU PERTE	**-52 621**	**497 139**

Annexe SAS 4B MEDIA

REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques	x		
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Charges financiéres incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations	x		
- Détail des amortissements		x	
- Stocks et en-cours		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arriére des déficits		x	
- Valeurs mobiliéres de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobiliéres de placement		x	
- Charges à payer	x (Synthèse)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions		x	
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Réglement des difficultés des entrepnses		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe SAS 4B MEDIA

- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst			
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financiéres		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices			x
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impots sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mére consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques SAS 4B MEDIA

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Depuis le 01/01/2016, la société 4B Média Holding est la tête de groupe fiscalement intégrée, composée d'elle-même et de la société Groupe Psychologies

Compte tenu de la valeur de la marque Psychologies Magazine ainsi que du plan de redressement mis en place pour rétablir l'activité, il a été décidé de ne pas déprécier « le fonds de commerce » / « les titres de Psychologies Magazine».

En date du 30/01/2018, le Conseil d'Administration a procédé à la libération totale du capital social de la société 4B MEDIA Holding, 1 500 000€.

Règles et méthodes comptables SAS 4B MEDIA

Désignation de la société : SAS 4B MEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 2 897 605 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 52 621 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.
Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014–03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Actif immobilisé

	[illegible] brutes	[illegible]	[illegible]	[illegible] nettes
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 325 000			2 325 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**2 325 000**			**2 325 000**
ACTIF IMMOBILISE	**2 325 000**			**2 325 000**

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
- Filiales (plus 50% du capital détenu)				
SASU GROUPE PSYCHOLOGIES 75019 PARIS	977 600		100	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (non repnses ci-dessus)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Compte tenu de la valeur de la marque Psychologies Magazine ainsi que du plan de redressement mis en place pour rétablir l'activité, il a été décidé de ne pas déprécier « les titres de Psychologies Magazine»

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Actif circulant

Détail des créances et échéances

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impots sur les bénéfices	45 468	45 468	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impots, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés	493 426	493 426	
Débiteurs divers	11 250	11 250	
Charges constatées d'avance			
Total	**550 144**	**550 144**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Charges à payer

	[illegible]
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 562
Dettes fiscales et sociales	76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**6 638**

Produits à recevoir

	[illegible]
Fournisseurs - AAR	9 600
Total	**9 600**

Capitaux propres

Composition du capital

Capital d'un montant de 2 500 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	[illegible]	[illegible]
Titres composant le capital au début de l'exercice	25 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	25 000	100,00

Informations relatives au bilan SAS 4B MEDIA

Dettes

Echéances des dettes

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 769	9 769		
Dettes fiscales et sociales	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**9 845**	**9 845**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	375 000			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Informations relatives au compte de résultat SAS 4B MEDIA

INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT

Résultat financier

	[illegible]	31/12/2017
Produits financiers de participation		530 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		**530 000**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 916	12 148
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**2 916**	**12 148**
Résultat financier	**-2 916**	**517 852**

4B MEDIA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1, Quai de la Corse

75198 PARIS CEDEX 04

Paris, le 09/01/2020

LRAR : 1A 161 933 8881 8

Objet : Dépôt comptes – Exercice 2018

Madame, monsieur,

Nous vous transmettons, ci-joint dans cette enveloppe, les éléments nécessaire au dépôt des comptes 2018 de la société 4B MEDIA.

Vous trouverez les éléments suivants :

- Rapport de gestion – Exercice 2018 original signé par la présidente Brigitte MORTIER.
- PV de CA du 29/06/2019 – Exercice 2018 original signé par la présidente Brigitte MORTIER ainsi que par les actionnaires de la société.
- PV Assemblée générale des actionnaires du 29/06/2019 – Exercice 2018 original signé par la présidente Brigitte MORTIER ainsi que par les actionnaires de la société.
- Rapport des commissaires aux comptes – Exercice 2018 – original signé par la présidente Brigitte MORTIER.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes – Exercice 2018 – original signé par la présidente Brigitte MORTIER.
- Comptes annuels 4B MEDIA – Exercice 2018 – original signé par la présidente Brigitte MORTIER.
- Liasse Fiscale – Exercice 2018 – original signé par la présidente Brigitte MORTIER.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Jérémie MAITRE

Responsable Comptable

4B MEDIA
Siège Social : 2-8 rue Gaston Rebuffat - 75019 Paris
SAS au capital de 2 500 000€
RCS PARIS 803 425 263
FR 13 803 425 263

PwC développe en France des missions d'audit, d'expertise comptable et de conseil créatrices de valeur pour ses clients en privilégiant des approches sectorielles.

Nos équipes accompagnent PME et entreprises patrimoniales au travers de missions d'expertise comptable, de consolidation des comptes, de conseil en management, de gestion déléguée des services comptables et financiers, de contrôle de gestion. Présent dans 24 bureaux à travers la France, PwC a fait le choix de la proximité pour une meilleure connaissance des réalités économiques locales et par conséquent une place de choix auprès des décideurs.

Plus de 161 000 personnes dans 154 pays à travers le réseau PwC partagent idées, expertises et perspectives innovantes pour apporter des solutions et des conseils adaptés.

Les entités françaises membres de PwC rassemblent 4 000 personnes dans 24 bureaux.

« PwC » fait référence au réseau PwC et/ou à une ou plusieurs de ses entités membres, dont chacune constitue une entité juridique distincte. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.pwc.com/structure.

Amiens
14, boulevard Alsace-Lorraine
BP 31724
80017 Amiens Cedex 1
Tél. 03 22 91 30 00

Bordeaux
179, cours du Médoc
CS30008
33070 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 10 08 00

Bourg-en-Bresse
5, boulevard Paul Valéry
BP 142
01004 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 18 54

Cognac
4, rue de Segonzac
CS 40254
16112 Cognac Cedex
Tél. 05 45 82 52 00

Dijon
Les Blasons du Château
11E, boulevard Rembrandt
BP 57024
21070 Dijon Cedex
Tél. 03 80 28 07 28

Grenoble
2, square Roger Genin
BP 416
38017 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 84 33 50

Lille
Bâtiment ONIX
594, avenue Willy Brandt
59777 Euralille
Tél. 03 28 36 24 80

Limoges
20, rue Banc Léger
87000 Limoges
Tél. 05 55 34 19 05

Lyon
20, rue Garibaldi
69451 Lyon Cedex 06
Tél. 04 78 17 81 78

Marseille
Les Docks - Atrium 10-1
10, place de la Joliette
BP 81525
13567 Marseille Cedex 02
Tél. 04 91 99 30 00

Metz
Metz Technopôle
3, rue Thomas Edison
57070 Metz
Tél. 03 87 18 40 60

Montpellier
650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier
Tél. 04 67 22 84 84

Monaco
Immeuble le Mercator
7, rue de l'Industrie
98000 Monaco
Tél. +3 77 92 05 71 00

Nantes
34, place Viarme
Espace Viarme
BP 90928
44009 Nantes
Tél. 02 51 84 36 36

Nice
immeuble Nice Plaza
455, promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice Cedex 3
Tél. 04 93 37 20 20

Paris
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
Cedex
Tél. 01 56 57 53 13

Pau
Cité Multimédia
4, rue Thomas Edison
BP 7501
64075 Pau Cedex
Tél. 05 59 14 24 34

Poitiers
14, boulevard du Maréchal
de Lattre de Tassigny
86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 17 29

Quimper
9, rue du Président Sadate
CS 82031
29018 Quimper Cedex
Tél. 02 98 10 31 03

Rennes
40, boulevard de La Tour d'Auvergne
CS 64008
35040 Rennes Cedex
Tél. 02 99 23 17 17

Rouen
Parc de la Vatine
20, rue Raymond Aron
76130 Mont Saint-Aignan
Tél. 02 35 59 00 85

Saint-Quentin
Les Jardins de l'Hôtel-Dieu
6, place Arnaud Bisson
BP 49
02101 Saint-Quentin Cedex
Tél. 03 23 06 28 00

Strasbourg
Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240
67089 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 55 50

Toulouse
immeuble le Sully
1, place Occitane
BP 28036
31 080 Toulouse Cedex 06
Tél. 05 62 27 57 57

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS 4B MEDIA	
SIRET 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
2-8 Rue Gaston Rébuffat 75019 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/01/2016

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS 4B MEDIA
2-8 Rue Gaston Rébuffat 75019 PARIS
SIRET 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des sociétés holding | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 59 455

Bénéfice imposable à 15 % : 0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : PricewaterhouseCoopers Entreprises
63 Rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine *Tél :* 0156575859

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis [5]					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067 (2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — du 01/01/2018

Adresse 2-8 Rue Gaston Rébuffat 75019 PARIS — au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⓫		- de l'exercice 2018.. ⓫	
- de l'exercice précédent ⓫		- de l'exercice précédent ⓫	

Nom et qualité du signataire

A PARIS, le 23/04/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2-8 Rue Gaston Rébuffat 75019 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 325 000	CV		2 325 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 325 000	BK		2 325 000
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	543 309	CA		543 309
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	22 461	CG		22 461
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	565 771	CK		565 771
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 890 771	IA		2 890 771

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de reserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 500 000)	DA	2 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	22 020
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	418 361
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(59 454)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 880 926
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 768
	Dettes fiscales et sociales	DY	76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	9 844
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 890 771

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 844
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		56 462
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		76
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		56 538
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		(56 538)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		2 915
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		2 915
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(2 915)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		(59 454)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	59 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(59 454)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant [ ] *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*			KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III				LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				IP	IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	ØH	ØJ

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
					2 325 000		
					2 325 000		
					2 325 000		

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CO	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY	NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IO	ØX	ØY 2 325 000	OZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3	NJ	NK 2 325 000	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	ØL 2 325 000	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réevaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplementaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintegrer chaque année dans leur resultat comptable le supplement d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR		

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R3		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total general non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total general non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée LO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	45 468		45 468		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	486 592		486 592		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 249		11 249		
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	543 309	VU	543 309	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 768	9 768		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 844	VZ 9 844		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	375 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant ☐ — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %		ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme		WN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS : 59 454

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %								WH	
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%								WP	
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs								XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						)	XA	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
Majoration d'amortissement*									XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9					Créance dégagée par le report en arrière de déficit	7I	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
								TOTAL II	XH	59 454

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)	XI		XJ : 59 454
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XO : 59 454
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		

Cegid Groupe

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS 4B MEDIA

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2019

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 4B MEDIA

N° SIRET : 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU 19E VILLETTE
17 Place de l'Argonne
75938 PARIS CEDEX 19

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z7	
	TOTAL I	E3	
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	59 454
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe		EX	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		EY	
• imposées au taux de 15 %		E6	
• imposées au taux de 0 %		EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
	TOTAL II	F1	59 454

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2		
	Déficit (II-I)	F3		59 454
Déficit de l'exercice reporté en amère *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		59 454

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	208 757
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	208 757
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	208 757

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2019

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS 4B MEDIA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU 19E VILLETTE
17 Place de l'Argonne

75938 PARIS CEDEX 19

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	215 118
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	215 118
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	59 454
Total des déficits restant à reporter	H9	274 573

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 19 % ou à 15 %	Moins-values À 16,5 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4		5	6	7
Moins-values nettes N				(2)				
				(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)				
				(3)				
	N - 2			(2)				
				(3)				
	N - 3			(2)				
				(3)				
	N - 4			(2)				
				(3)				
	N - 5			(2)				
				(3)				
	N - 6			(2)				
				(3)				
	N - 7			(2)				
				(3)				
	N - 8			(2)				
				(3)				
	N - 9			(2)				
				(3)				
	N - 10			(2)				
				(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(56 757)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	22 020
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	00	497 138		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Report à nouveau	ZG	418 361
	TOTAL I	0F	440 381		(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	440 381

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	54 858
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	1 604
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	56 462
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	76
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	76
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	
DIVERS	– Montant brut des salaires *			0B	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(59 454)	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER 2019
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mére au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mére pour la société concernée est jointe à la déclaratioo de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS 4B MEDIA

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mére (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des enteprises oú est déposée la déclaration de résultats : SIE DU 19E VILLETTE 17 Place de l'Argonne 75938 PARIS CEDEX 19

SIRET Société intégrée 80342526300016

Exercice ouvert le : 01/01/2018 clos le : 31/12/2018 Néant ☐*

A - RÉSULTAT		Benefice et reintégrations		Deficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la déterminaton du résultat d'ensemble	CA		CB		59 455
Jetons de présence réintégrés pour la determination du résultat d'ensemble (art. 223 D alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mére-fille non retenus pour la determination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour depreciation de creances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la determination du resultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de creance et subventions directes et indirectes non retenus pour la determination du resultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinea 5 du CGI)	CH		CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 *quinquies* A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 *undecies*) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la determination du resultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la determination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Supplements d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le resultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la determination du resultat d ensemble (art. 223 F alinea 1 du CGI)	CP				
Resultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afferents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas ete retenus pour la determination du resultat d ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de deficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		59 455
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA		59 455

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions			
		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la determination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complementaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Resultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afferents à certaines cessions d immobilisations et non retenus pour la determination de la plus ou moins-value nette a long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Resultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afferents à certaines cessions d immobilisations qui n'ont pas ete retenus pour la determination de la plus ou moins-value nette a long terme d'ensemble (art. 223 F alinea 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complementaires aux provisions constituees sur des titres éligibles au regime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d une cession relevant de l article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres regularisations (à detailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulierement differes en contravention avec les dispositions de l'article 39 D du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la societé distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à preponderance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux realisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC
2019

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 4B MEDIA

N° SIRET : 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU 19E VILLETTE
17 Place de l'Argonne

75938 PARIS CEDEX 19

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(59 454)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(59 454)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-PAP
2019

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 [1]

Dénomination de la société mère : SAS 4B MEDIA

SIREN de la société mère : 8 0 3 4 2 5 2 6 3

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS 4B MEDIA

SIREN de la société intégrée : 8 0 3 4 2 5 2 6 3

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU 19E VILLETTE 17 Place de l'Argonne 75938 PARIS CEDEX 19

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) [2]			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D,alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

[1] La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

[2] Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values realisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition repartie		Montant net des plus-values realisees à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporte au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afferentes aux biens non amortissables ou taxees lors des opéranons de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une societé d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Neant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 MC (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 decembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélevements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélevements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5•,6•,7 • alinéas de l'art. 39-1-5• du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	reserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 4B MEDIA — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I | Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II | Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OI1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III | Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV | Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	

V | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et au mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation			HR	

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2018 N° SIRET : 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SAS 4B MEDIA

ADRESSE (voie) : 2-8 Rue Gaston Rébuffat

CODE POSTAL : 75019 VILLE : PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 : 4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 : 25 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 :	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 :

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : DIV Dénomination : DEFICOM GROUP
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : 25.00 Nb de parts ou actions : 6 250
Adresse : N° : Voie : ROUTE de Lennik
Code Postal : 99131 Commune : ANDERLECHT Pays : BELGIQUE

Forme juridique : DIV Dénomination : EDITIONS VENTURES SA
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : 25.00 Nb de parts ou actions : 6 250
Adresse : N° : 431D Voie : Chaussée de Louvain
Code Postal : 99131 Commune : LASNE Pays : BELGIQUE

Forme juridique : DIV Dénomination : OLIDIPOLI SA
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : 25.00 Nb de parts ou actions : 6 250
Adresse : N° : 33 Voie : Avenue De Foestraets
Code Postal : 99131 Commune : Bruxelles Pays : BELGIQUE

Forme juridique : DIV Dénomination : ROSSEL & CIE SA
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : 25.00 Nb de parts ou actions : 6 250
Adresse : N° : 100 Voie : Rue Royale
Code Postal : 99131 Commune : Bruxelles Pays : BELGIQUE

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2019**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 8 0 3 4 2 5 2 6 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4B MEDIA

ADRESSE (voie) 2-8 Rue Gaston Rébuffat

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SASU Dénomination GROUPE PSYCHOLOGIES

N° SIREN (si société établie en France) 326929528 % de détention 100.00

Adresse : N° 2-8 Voie Rue Gaston Rébuffat

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS 4B MEDIA
803425263_IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la societé mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entrepnse SAS 4B MEDIA

2-8 Rue Gaston Rébuffat

75019 PARIS

Produits à recevoir	Montant
Fournisseurs - AAR	9 600

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS 4B MEDIA

2-8 Rue Gaston Rébuffat

75019 PARIS

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 561
Etat - autres charges à payer	76

Cegid Group